

**RAPPORT N° 02/7-37
au Conseil Municipal**

OBJET

**LOCATION DE BUS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Commune doit procéder à la location de bus pour assurer le transport des élèves des écoles pour leurs besoins de déplacements vers des sites sportifs, piscines ou autres structures particulières, ainsi que pour leurs sorties pédagogiques.

Le besoin étant clairement identifié, il importe de déterminer :

- 1) les conditions d'exécution de la prestation afin d'opter pour le mode de passation approprié,
- 2) s'il existe des avantages techniques, économiques ou financiers à allouer le marché.

Concernant le mode de dévolution.

La prestation s'organise selon la nature de la sortie (planning trimestriel pour les sorties à vocation sportive et demande ponctuelle de la part du chef d'établissement dans les autres cas), sans que le rythme des besoins puisse entièrement être défini à l'avance.

Par conséquent, c'est le marché à bons de commande qui permet en l'espèce de répondre aux attentes de la collectivité.

Concernant l'allotissement.

Le Code des Marchés Publics précise que, lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, les conditions de l'allotissement dépendent des caractéristiques techniques de la prestation et des objectifs économiques recherchés.

En effet, outre le mode d'organisation différent, plusieurs zones géographiques ont été identifiées et correspondent à des flux de déplacements optimisés vers des destinations données.

RAPPORT N° 02/7-37

De même, il existe un avantage économique potentiel, d'une part à stimuler la concurrence sur les destinations les plus prisées, et d'autre part à s'assurer que l'importance des prestations à effectuer ne risquent pas de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande sur la base établie d'un mini/ maxi et d'une tarification horaire TTC (Articles 72, 16 et 17 du Code des Marchés Publics),
 - durée initiale : année civile 2003, éventuellement reconductible jusqu'au 31 décembre 2005,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 191 470 € mini et de 284 116 € maxi (les crédits seront inscrits au Budget principal 2003 aux Chapitre 011/ Articles 6135 et 6247) ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de prendre acte de l'engagement de la consultation ouverte, de m'autoriser à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



30 DEC. 2002

**DELIBERATION N° 02/7-37
du Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002**

OBJET

**LOCATION DE BUS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2003 sous les Chapitre 011/ Articles 6135 et 6247 ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location de bus pour les activités périscolaires :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics),
- marché à bons de commande sur la base établie d'un mini/ maxi et d'une tarification horaire TTC (Articles 72, 16 et 17 du Code des Marchés Publics),

DELIBERATION N° 02/7-37

- durée initiale : année civile 2003, éventuellement reconductible jusqu'au 31 décembre 2005,
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 191 470 € mini et de 284 116 € maxi (les crédits seront inscrits au Budget principal 2003 aux Chapitre 011/ Articles 6135 et 6247) ;

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

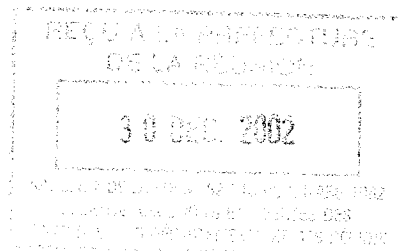
Prend acte de l'engagement de la consultation ouverte et autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**LOCATION DE BUS
POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- sports -

LOTS	DESTINATIONS	SECTEURS DE DEPARTS	MONTANT MINI en € HT	MONTANT MAXI en € HT
1	Piscine de La MONTAGNE Stade de La MONTAGNE Stade du COLORADO	Montagne 8ème Montagne 15ème	15 244	21 300
2	Piscine du BARACHOIS Piscine de La SOURCE Piscine du BUTOR	Centre-Ville Bellepierre Petite-Ile Camélias Vauban Butor	15 244	27 440
3	Piscine de VAUBAN	Champ-Fleuri Montgaillard La Source La Providence Saint-François Brûlé	18 293	27 440
4	Piscine du CHAUDRON	Sainte-Clotilde Chaudron Autres secteurs Bois-de-Nêfles	12 958	21 341
5	Piscine de La BRETAGNE Piscine de MOUFIA	Moufia Bretagne Domenjod	18 293	24 391
TOTAL			80 032	121 912

LOTS	DESTINATIONS	SECTEURS DE DEPARTS	MONTANT MINI en € HT	MONTANT MAXI en € HT
6	Complexe de CHAMP-FLEURI	Tous secteurs	33 538	45 734
7	Sites sportifs autres que Complexe de CHAMP-FLEURI et stades situés à La MONTAGNE	Tous secteurs	18 293	24 391
TOTAL			51 831	70 125

**LOCATION DE BUS
POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- sorties pédagogiques et promotion du sport -

LOTS	N°	ZONES DE DESTINATIONS	MONTANT MINI en € HT	MONTANT MAXI en € HT
8	1	SAINT-DENIS	26 679	39 637
	2	CENTRE DE LECTURE DU BRULE	8 537	12 806
	3	CENTRE MEDICO SCOLAIRE		
	4	PREVENTION ROUTIERE		
9	2	SAINT-PAUL	6 098	9 147
10	3	SAINT-LEU à SAINT-PIERRE	7 622	12 196
	9	PLAINE DES MAKES		
	5	SAINT-BENOIT à SAINT-PIERRE		
	12	PLAINES DES CAFRES et DES PALMISTES		
	7	CIRQUE DE SALAZIE		
	4	SAINTE-SUZANNE à SAINT-ANDRE		
	8	CIRQUE DE CILAO		
	11	HAUTS DE L'OUEST		
	6	TOUR DE L'ILE		
	10	VOLCAN		
TOTAL			48 936	73 785

- sorties spécifiques -

LOTS	N°	ZONES DE DESTINATIONS	MONTANT MINI en € HT	MONTANT MAXI en € HT
11	1	CENTRE DE RATTRAPAGE INTEGRE	10 671	18 294
TOTAL			10 671	18 294

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 16 décembre 2002
et annexé à la Délibération n° 02/7-37

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

